



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09123

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT	<u>existante</u>	
N° de rapport 2.3/1401.30/01		Pedelat 660 fte	
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle periodique			
Type d'habitation : maison appartement autres : Demandeur : Color Ti Cheel - Selli A.	K		
Personne sur piace: 77	Bol	MAL.	5/0
Personne sur place: M. M. C. Code EAN de l'installation: M. Adresse de la visite: M. Date de visite: 344/14 Date d'émission: 344/14 Références clier		1	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		/	
Tension d'utilisation : Protection générale du branche	ement:9	A	. /
Tension d'utilisation : Protection générale du branche □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux :	ombre de circu	its terminaux :	16
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		1	n.a. ou
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X	V	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	-		
à courant différentiel résiduel, par leur propre bouton de test		V	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		12	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	- 1/	X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	~		V
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 2 3 1	X		-3
Distriction and dispersion do la prise de terre : VIII DI & C. III A AL		X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Managements / Notes:			
Voix Annexe			
the state of the second control and select the engine of the second control of the second control of second control of the second co	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		ELECTRIC FIRE
The first of the second of the parties of the second of th			
Conclusion:			
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain son	trêle périodiau	e est à effectuer	dans 8
le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			СОТ
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité (X) au terme de 18 mois après signa	complémenta ture de l'acte d	ire est à exécute de vente.	rpar C
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen de même organisme en vue de completer le dossier.	complémentair	e est à exécuter	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du d	emandeur pour	réception :	1215
Pour SOCOTEC BELGIUM ASSIL,			- V8
CUEFARO			8
Pomeni co			1/2
	DND IDAN DESS S	400 3355 1393 - DIC	GEBARERA
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVAn° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/Rue Grand Vinâve 61/63 - B 101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be	DINY IDAN BE25 2	400 3233 1382 – BIO	

Scanned by CamScanner



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION
Rapport N: 0782 23/1/0130/01
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants: Cus 3, Ne, L'VINE + elege
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Coffred.
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: * Absence de plan e le Mi fine de l'instables au * Absence de geels on neur de Tene pos Thomas
A Abreure de Gerts on neur de Jest file person Bert 6
I the de contract & Record pin me man
Le collect à la trème & la la sundet la de
de course et de molo lier, je n'ai par la cisis
and lunte pour de sum de certains pières
CUFFARO CUFFARO
SOCOTEC DO DETILLO
1/1
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liege) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be